

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
26 09 2022

L'an deux mille vingt deux, le 26 septembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
19 09 2022

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Absents :
Excusés : 2

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M FASSETT Gérôme, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M VUILLET Christian,

EXCUSES : Mme CALINON Séverine, M THIEBAUD Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M DAVID Franck

22 – 15 DM1

En matière de lutte contre les inondations, notamment les travaux de confortement des digues, des ouvrages hydrauliques ou d'amélioration du fonctionnement hydraulique réalisés par le Syndicat sont éligibles au FCTVA s'ils sont imputés en investissement.

Au BP 2022, les crédits prévus pour ces dépenses ont été inscrits en fonctionnement.

Dans ces conditions, le Syndicat doit corriger les écritures 2022, évaluées à 115 000€, en procédant à des opérations d'ordre comme suit,

		Imputation	Diminution	Augmentation
Fonctionnement	Dépense	61 521	- 115 000	
	Dépense	023		+ 115 000
Investissement	Dépense	2145		+ 115 000
	Recette	021		+ 115 000

Le comité syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative proposée.

CERTIFIE CONFORME

A Dole, le 26 septembre 2022,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER